

Conditions générales de livraison et de paiement

weinor GmbH & Co. KG, sise à Cologne, enregistrée au RCS de Cologne, HRA 5676 ;
associée responsable personnellement : weinor Beteiligungs-GmbH, sise à Cologne.
Enregistrée au RCS de Cologne, HRB 4661, gérant : Tim Földner.

1. Champ d'application

- 1.1. Nos Conditions générales de livraison et de paiement (Conditions générales de vente) s'appliquent de manière exclusive aux relations contractuelles actuelles et futures entre weinor et un entrepreneur (Client) au sens de l'art. 310 du BGB (Code civil allemand). Nous ne reconnaissons pas toutes conditions contraires ou divergentes du Client, sauf si nous en avons expressément reconnu la validité, au moins sous forme de texte. Nos Conditions générales sont également valables lorsque nous effectuons la livraison au Client sans réserve bien que nous ayons connaissance de conditions de livraison contraires ou divergentes.
- 1.2. Tout accord contractuel passé entre le Client et nous doit être consigné au moins sous forme de texte.
- 1.3. En complément des présentes Conditions générales, les « Directives sur l'évaluation des toiles de stores confectionnées de l'IVRSA » – l'Association industrielle pour l'automatisation des volets roulants et de la protection solaire, un groupe spécialisé de l'Association industrielle pour les textiles techniques/volets roulants/protection solaire (Industrieverband Technische Textilien-Rollladen-Sonnenschutz e.V.) – s'appliquent dans la version respectivement en vigueur, ainsi que les informations des fabricants de toiles de stores dont des extraits figurent dans la liste de prix remise préalablement à la conclusion du contrat.

2. Offre, confirmation de commande et conclusion du contrat

- 2.1. Nos offres ainsi que les informations contenues dans nos listes de prix, prospectus, pages web, etc. sont sans engagement sauf disposition contraire expressément stipulée dans notre confirmation de commande ou un contrat.
- 2.2. Le Client est tenu de nous informer à temps avant la conclusion du contrat, au moins sous forme de texte, de toute exigence particulière concernant nos produits. Toutefois, ces informations n'étendent pas nos obligations contractuelles ni notre responsabilité, sauf accord contraire au moins sous forme de texte ou garantie contraire de notre part au moins sous forme de texte.
- 2.3. Le Client peut passer commande par téléphone, par voie électronique, à savoir par fax ou par e-mail sous forme de texte ou encore par courrier. La commande constitue une offre ferme que nous pouvons accepter dans les deux semaines suivant la réception par le biais d'une confirmation de commande ou, dans le cas d'une commande de toiles de stores, en envoyant la marchandise. Tout délai d'acceptation plus long accordé par le Client prévaut.
- 2.4. Le Client est tenu de vérifier l'exhaustivité et l'exactitude de notre confirmation de commande. Si le Client ne conteste pas immédiatement la confirmation de commande, le contrat est conclu sur la base de cette confirmation.
- 2.5. Les droits du Client résultant du contrat ne sont pas transmissibles.

3. Prix

- 3.1. Pour autant que le contrat ou la confirmation de commande ne stipulent aucune autre condition, nos prix sont ceux des listes de prix en vigueur le jour de la conclusion du contrat ou de la confirmation de commande.
- 3.2. Nos prix s'entendent départ usine hors coûts liés au fret, port, conditionnement, assurance et autres frais d'expédition.
- 3.3. Nos prix s'entendent hors taxes ; le montant légal de la TVA, en vigueur au moment de la facturation, est indiqué séparément sur la facture et est dû en sus.

4. Conditions et retard de paiement, paiement anticipé/dépôt de garantie, modification des conditions en cas de force majeure, compensation et droit de rétention

- 4.1. Pour toute commande, nous octroyons 4 % d'escompte pour tout paiement effectué dans les 3 jours par mandat d'entreprise SEPA. Le délai de préavis est raccourci à 2 jours. Les coûts résultant du non-versement ou de la contre-passation de la note de débit sont à la charge du Client, dans la mesure où le non-versement ou la contre-passation ne sont pas de notre fait. En cas de paiement dans les 10 jours à compter de la date de facturation sans mandat d'entreprise SEPA, 3 % d'escompte sont accordés. Pour les commandes passées sur la boutique en ligne, nous octroyons 5 % d'escompte pour tout paiement effectué par mandat d'entreprise SEPA dans les 3 jours et 4 % d'escompte pour tout paiement effectué par mandat d'entreprise SEPA dans les 10 jours. Les conditions convenues précédemment à ce sujet pour le délai de préavis et les coûts de non-versement s'appliquent mutatis mutandis. Indépendamment des escomptes accordés, nos factures sont dues dans les 10 jours suivant leur réception ou à expiration du délai indiqué sur la facture. Dans le cas où un mandat d'entreprise SEPA a été établi et un non-versement ou une contre-passation de la note de débit s'ensuit, pour des raisons dont nous ne sommes pas responsables, le montant de la facture correspondant sera immédiatement exigible.
 - 4.2. En cas de dépassement du délai de paiement, nous sommes habilités à réclamer des intérêts moratoires à hauteur de 9 % par an, sous réserve de faire valoir un dommage plus important résultant du retard. Le Client peut apporter la preuve, au cas par cas, que le dommage subi est moindre ou inexistant. En cas de retard de paiement, nous sommes également habilités à effectuer les livraisons restantes uniquement contre paiement anticipé ou dépôt de garantie. Cette règle s'applique également si la situation financière du Client s'est sensiblement détériorée ou est considérablement menacée, faisant présager que le paiement du prix de vente ne pourra pas être honoré en raison d'un défaut de capacité financière. On parle de défaut de capacité financière notamment quand un assureur-crédit ou un bureau d'information (par ex. Creditreform) détient des informations sur l'insolvabilité du Client. Un paiement anticipé et un dépôt de garantie peuvent être demandés si des mesures d'exécution forcée ont déjà été prises envers le Client.
 - 4.3. Le Client ne peut prétendre à un règlement compensatoire que si ses prétentions en retour sont définitivement établies, incontestables ou reconnues par nous. En outre, il n'a le droit de faire valoir un droit de rétention que si ses prétentions sont basées sur le même lien contractuel.
 - 4.4. En cas de retard de paiement de la part du Client, nous sommes habilités à retenir les remises valables ou accordées au Client à hauteur maximale de la moitié de la remise et à les décompter des créances à recouvrer restantes les plus anciennes, de manière à ce que la créance principale soit remboursée en premier lieu, puis les intérêts et enfin les coûts.
- ## 5. Accord sur la facturation électronique
- Nous sommes habilités à envoyer nos factures sous forme électronique dans les cas où cela n'est pas déjà prévu par la loi. Par la présente, notre Client accepte expressément de recevoir la facture par voie électronique. Les factures sont envoyées à la dernière adresse électronique indiquée par le Client.

6. Délais de livraison et d'appel ; coopération du Client, retard de livraison ou impossibilité pour cas de force majeure, livraisons et prestations partielles, réception

- 6.1. Les délais de livraison sont indiqués sans engagement. Tout accord sur un délai de livraison n'est pas obligatoirement synonyme de livraison à date fixe, sauf confirmation expresse par écrit ou sous forme de texte de notre part. En cas d'accord portant sur un délai de livraison fixe, il est toutefois impossible de garantir une heure de livraison précise. Les délais de livraison sont considérés comme respectés dès lors que nous avons avisé le Client de la mise à disposition pour l'expédition.
- 6.2. Le respect de notre obligation de livraison implique le respect par le Client de ses obligations de collaboration, dans les délais et les formes. Dans le cas contraire, le délai de livraison se prolonge dans un cadre raisonnable.
- 6.3. Les retards de livraison dus à notre entreprise ou à celle de nos fournisseurs en raison de cas de force majeure ou d'autres événements, notamment des grèves, lock-out, perturbations des chaînes d'approvisionnement, interventions des autorités, pandémies ou épidémies, catastrophes naturelles, conflits sociaux, cyber-attaques, guerres ou actes terroristes, indépendants de notre volonté, nous autorisent à repousser nos livraisons pendant une durée appropriée ou à nous rétracter. Si notre fournisseur ou nous-même nous trouvons dans l'impossibilité d'effectuer la livraison ou la prestation, nous serons, de même que notre fournisseur, libérés de l'obligation de livraison et de prestation. Nous informerons le Client immédiatement de tout retard ou de toute impossibilité dans l'exécution de la prestation. Dans ce cas, les paiements anticipés versés par le Client lui seront remboursés.
- 6.4. Sauf mention contraire, écrite ou sous forme de texte, stipulée dans le contrat, nous sommes habilités à procéder à des livraisons et prestations partielles, si cela est acceptable pour le Client.
- 6.5. Les appels ou spécifications des différentes livraisons partielles nécessitent notre accord et doivent être si possible réalisés à intervalles réguliers, à quantités égales et dans les meilleurs délais, de telle sorte qu'une fabrication et une livraison correctes soient possibles. Si les appels ou spécifications ne sont pas réalisés à temps, nous sommes habilités à nous rétracter si un délai n'a pas pu être fixé.
- 6.6. Si la marchandise doit être contrôlée dans des conditions particulières en vertu d'un accord conclu entre le Client et nous, le contrôle a lieu dans notre usine. La totalité des frais occasionnés, dans la mesure où ceux-ci sont liés à l'intervention de nos collaborateurs, à l'utilisation de notre matériel et de nos équipements, est à notre charge, les frais de déplacement, de séjour et autres de la personne en charge du contrôle engagée par le Client sont à la charge de ce dernier. Si le Client omet de procéder à la réception pour des raisons relevant de sa responsabilité ou par sa faute, la marchandise est réputée avoir été livrée conformément aux conditions dès son départ de notre usine.

7. Transfert des risques – Expédition/ emballage

- 7.1. Sauf stipulation contraire dans la confirmation de commande, la livraison est convenue départ usine. Nos usines sont situées à Cologne et Möckern. Nous nous basons en outre sur le code Incoterm EXW (version 2020), dont la validité a été expressément reconnue par les parties.
- 7.2. Le risque est transféré au Client dès que la marchandise quitte notre usine de Cologne ou Möckern. Cela s'applique

Conditions générales de livraison et de paiement

- également si le transport est effectué avec nos propres véhicules ou si nous prenons en charge d'autres prestations, telles que les frais d'expédition ou la livraison. Dans la mesure où, dans la confirmation de commande, la livraison « franco domicile » est prévue, il n'en demeure pas moins que le risque est transféré au Client à partir du moment où le produit quitte notre usine. Nous ne sommes tenus à aucune obligation de déchargement de la marchandise vis-à-vis du Client.
- 7.3. Si la livraison ou la réception est retardée pour des raisons ne relevant pas de la responsabilité du Client, le risque est transféré au Client dès que nous avons informé ce dernier que la marchandise est prête à être expédiée et livrée. Si la livraison est retardée à la demande du Client ou du fait de sa responsabilité, nous stockons la marchandise à ses frais et à ses risques. Dans ce cas, l'avis indiquant que l'objet de la livraison est prêt à être expédié équivaut à l'expédition.
- 7.4. Si la marchandise est retournée à la suite d'un arrangement à l'amiable, le Client endosse tous les risques jusqu'à l'arrivée de la marchandise dans notre usine.
- 7.5. Si le Client souhaite un emballage particulier, nous déclinons toute responsabilité quant au caractère approprié du mode d'expédition.
- 7.6. Conformément à la réglementation sur les emballages sur le lieu d'exécution, nous reprenons gratuitement après utilisation tous les emballages de transport et autres sur nos sites (Cologne et Möckern), sauf accord contraire. Les coûts de transport pour le retour des emballages usagés et autres matériaux d'emballage vers nos sites de Cologne et de Möckern sont à la charge du Client. Les caisses grillagées et les palettes sont notre propriété et sont récupérées par nos soins sur le lieu de livraison.
- 7.7. Sur demande du Client et à ses frais, nous pouvons souscrire une assurance de transport pour la livraison.
- 8. Réserve de propriété et garantie de la réserve de propriété**
- 8.1. Nos livraisons sont effectuées exclusivement sous réserve de propriété. La propriété n'est transférée au Client qu'après paiement intégral de toutes les créances en suspens émanant de la relation commerciale commune, y compris les intérêts et les frais.
- 8.2. Si la marchandise sous réserve de propriété est raccordée à un terrain par le Client, de telle sorte qu'elle fasse partie intégrante de ce terrain, le Client renonce dès à présent à la partie prioritaire correspondante des prétentions envers son donneur d'ordre et/ou le maître d'ouvrage, ainsi qu'à tous les droits annexes à hauteur de l'ensemble des créances à recouvrer qui existent entre le Client et nous et nous les cède. En cas de revente, le Client renonce à ses prétentions envers l'acheteur et nous les cède à même hauteur.
- 8.3. Dans le cadre de son activité commerciale, le Client est toutefois habilité à disposer de la marchandise sous réserve de propriété et à encaisser le prix de vente. Ce droit est annulé si le Client est en retard de paiement pour la marchandise. Nous sommes alors habilités à venir récupérer tous les objets du contrat déjà livrés, ce que le Client nous autorise d'ores et déjà à faire. Le Client n'est pas autorisé à donner la marchandise sous réserve de propriété en gage ni à la céder à titre de garantie. Le Client est tenu de nous informer immédiatement par lettre recommandée avec AR de toute mise en gage de la marchandise réservée ou de toute autre intervention de tiers. S'il en résulte pour nous des frais d'exécution ou autres, le Client est tenu de nous dédommager à hauteur des frais correspondants. En cas de mise en gage ou autres mesures d'exécution, le Client est tenu de mentionner le droit de propriété de weinor, de prendre toutes les mesures légales possibles afin d'éviter l'exécution et de nous informer immédiatement de tous ses actes.
- 8.4. Le Client s'engage à assurer la marchandise sous réserve de propriété à une valeur suffisante. Le Client nous cède dès à présent toutes les éventuelles prétentions en lien avec ces contrats d'assurance.
- 8.5. Sur demande de l'acheteur, nous nous engageons à débloquer les garanties qui nous reviennent, dans la mesure où la valeur réalisable de nos garanties dépasse les créances à recouvrer de plus de 10 %, le choix des garanties à libérer nous incombant.
- 9. Montage, instructions et support de montage / stores et classe de vent, charges de neige et corrosion filiforme**
- 9.1. Le montage des marchandises livrées ne fait pas partie de nos prestations, sauf accord contraire au moins sous forme de texte. Le Client se charge du montage sous sa propre responsabilité. Sur demande spéciale, nous apportons une assistance à nos Clients à travers des formations ou d'autres mesures d'aide. De telles prestations d'assistance ne modifient en rien l'exécution du montage sous la seule responsabilité de notre Client.
- 9.2. Nos instructions de montage, ainsi que nos conseils techniques d'utilisation verbaux et écrits, ont pour objectif d'expliquer au Client la meilleure utilisation possible de nos marchandises et prestations. Cependant, ils ne dispensent pas le Client de vérifier méticuleusement l'adéquation de nos marchandises et prestations avec les objectifs qu'il s'est fixé. Ce contrôle doit notamment permettre de vérifier les indications relatives au type et au nombre de consoles requises, la capacité de charge ainsi que la qualité générale du support de montage. Ces informations doivent nous être transmises au moment de la commande. Si le Client ne fournit dans sa commande aucune indication concernant les consoles ou le support de montage, nous livrons le nombre et le modèle de consoles prévus pour le montage sur béton avec un parement de 20 cm max. (support non résistant à la pression), classe de résistance au vent 1. Si le produit ne peut pas être utilisé conformément au contrat en raison d'indications insuffisantes ou incorrectes de la part du Client, notre responsabilité et celle de nos collaborateurs est uniquement engagée en cas de dol ou de négligence grave.
- 9.3. En raison de la complexité de l'interaction des matériaux, outils et éléments de fixation, nous recommandons au Client de s'assurer sur place des conditions concrètes spécifiques au bâtiment, en particulier des contraintes statiques, et ce pour chaque projet. Ce contrôle doit notamment permettre de vérifier la qualité générale et la capacité de charge du support de montage. Etant donné que nous ne réalisons en principe aucun montage pour nos Clients, mais livrons simplement les marchandises commandées, nous déclinons toute responsabilité pour le montage.
- 9.4. Nos stores répondent aux exigences de la classe de résistance au vent 1 convenue. Pour cela, le Client doit préalablement avoir installé le store dans les règles de l'art et sans erreur technique. Il est également indispensable que le store ait été monté avec le nombre et le type de consoles recommandés par nos soins, que les forces d'extraction des chevilles indiquées par nos soins aient été prises en compte et que les consignes du fabricant des chevilles utilisées pour le montage aient été respectées.
- 9.5. La vérification autonome des charges de neige et des différentes zones de charge de neige en fonction du lieu d'installation, de même que des normes nationales et internationales en vigueur, notamment en Autriche et dans les régions à fortes chutes de neige, revient au Client car, en règle générale, nous ne connaissons pas le lieu de montage ni l'utilisation prévue. Le risque d'inadéquation et d'utilisation incombent au Client. Nous renvoyons en outre à la liste de prix et aux informations sur la statique et les charges de neige.
- 9.6. Sauf accord contraire au moins sous forme de texte, les stores livrés par nos soins sont conçus, selon le type et l'utilisation prévus, pour être montés avec un dispositif de révision accessible de l'extérieur. Si le montage sur la façade est effectué de sorte qu'une révision par l'extérieur est impossible, en cas de vice du store nous n'assumons aucune responsabilité pour tous coûts et dommages liés à l'ouverture et à la fermeture de la façade en vue de remédier au vice du store livré. Ce principe s'applique également pour tout recours à la garantie. Le Client est tenu d'informer son client final de la nécessité d'une installation permettant la révision par l'extérieur.
- 9.7. La corrosion filiforme (= développement de traces de corrosion en forme de fils sous une couche de peinture) peut apparaître dans certaines conditions hygrométriques et électrolytiques de l'atmosphère, par ex. dans les régions côtières. Le Client est tenu de vérifier si notre produit est adapté aux conditions prévues sur le lieu d'installation. Une sous-couche doit être appliquée selon l'état actuel de la technique sur les petites pièces susceptibles d'être concernées par la corrosion filiforme. La corrosion filiforme n'est pas considérée comme un vice. Le risque lié à la corrosion filiforme incombe au Client.
- 10. Garantie, obligation d'examen et de réclamation, dommages et intérêts et exclusion de responsabilité**
- 10.1. Les divergences habituelles dans le commerce et l'industrie en matière de couleurs, matériaux et formes, ne constituent pas un vice. Les propriétés des échantillons et des spécimens ne font partie du contrat que si elles ont été expressément convenues au moins sous forme de texte. Nous garantissons que les produits sont exempts de tout vice de fabrication ou matériel. Cependant, nous ne garantissons pas que les objets commandés correspondent, sur le plan de la construction et du montage, aux dispositions légales de droit public du domaine d'utilisation concerné.
- 10.2. La marchandise doit être vérifiée immédiatement après la livraison quant à la conformité contractuelle et aux vices, au plus tard au siège de notre Client. Tout vice constaté doit être réclamé. Si le Client demande la livraison dans un lieu tiers, par exemple au domicile de son client, les risques de la livraison directe sont transférés au Client au moment où celle-ci quitte l'usine. Toute réclamation pour vice doit être soumise immédiatement, c'est-à-dire nous parvenir, au moins sous forme de texte, au plus tard dans les 8 jours à compter de la réception. La même forme et le même délai après découverte du vice s'appliquent aux vices cachés et/ou aux vices qui apparaissent seulement pendant la période de garantie. Si le Client enfreint son obligation de vérification et de réclamation, ses droits de garantie deviennent caducs. La marchandise est considérée comme acceptée. Cela ne s'applique pas en cas d'acte intentionnel, de négligence grave ou de fraude de notre part, en cas d'atteinte à l'intégrité physique, à la vie ou à la santé ou en cas de garantie d'absence de vice ou d'autres faits de responsabilité légalement contraignants.
- 10.3. Nous sommes responsables des vices matériels lorsque le Client s'acquitte de ses obligations de vérification et de réclamation stipulées à l'alinéa 10.2 de la manière suivante : en présence d'un vice sur la marchandise achetée, nous sommes autorisés à choisir, à notre libre arbitre, de remédier au vice ou de livrer une nouvelle marchandise exempte de vice (remplacement), à moins que notre Client soit lié à la décision d'un consommateur dans le cas de la livraison finale à ce consommateur. Notre responsabilité est seulement engagée s'il s'agit de vices non négligeables. Si l'un des deux types ou les deux types de remplacement s'avère(nt) impossible(s) ou disproportionné(s), nous sommes habilités à

Conditions générales de livraison et de paiement

le(les) refuser. Nous sommes également habilités à refuser le remplacement Conditions générales de livraison et de paiement tant que le Client n'a pas rempli ses obligations de paiement envers nous à hauteur de la partie non vicieuse de la prestation réalisée. Si le remplacement s'avère impossible ou a échoué, le Client a le droit de choisir soit de baisser le prix de vente en conséquence, soit de se rétracter conformément aux prescriptions légales.

- 10.4. Sauf mention contraire indiquée ci-après, toute autre prétention du Client est exclue, quel que soit son motif légal (notamment tout droit relatif aux dommages et intérêts résultant de la violation d'obligations contractuelles annexes, aux actes illicites et autres responsabilités délictueuses et droits d'indemnisation de frais, à l'exception de ceux prévus à l'art. 439 alinéa 2 du BGB et 439 alinéa 3 du BGB [Code civil allemand]). Cette clause s'applique particulièrement aux prétentions relatives aux dommages extérieurs à la marchandise vendue, ainsi qu'aux droits de réparation pour perte de profit. Les droits de recours du Client en cas de revente en vertu de l'art. 445a du BGB (Code civil allemand) sont contractuellement modifiés. En cas de manquement léger par négligence d'une obligation contractuelle essentielle (obligation contractuelle majeure), la responsabilité est limitée au dommage prévisible spécifique au contrat. Conformément aux dispositions légales, nous sommes en outre responsables si le Client fait valoir des dommages et intérêts qui résultent d'un dol ou d'une négligence grave, y compris un dol ou une négligence grave de nos représentants ou exécutants. En cas d'atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé, notre responsabilité reste inchangée ; cela s'applique également à la responsabilité obligatoire en vertu de la loi relative à la responsabilité du fabricant. En cas de remboursement de dépenses, les dispositions précédentes s'appliquent par analogie. L'exclusion de responsabilité ne s'applique pas non plus en cas de reprise d'une garantie ni en cas de promesse de qualité, si un vice précisément couvert par ladite garantie ou promesse engage notre responsabilité. Les prétentions issues du recours en garantie contre le fabricant ou le fournisseur restent également inchangées.
- 10.5. Aucune responsabilité n'est acceptée en cas de dommages dus aux raisons suivantes : utilisation inappropriée à d'autres fins et non conforme, montage défectueux réalisé par le Client ou un tiers, non-respect de nos notices d'entretien et d'utilisation, modifications arbitraires apportées aux produits, remplacement de pièces ou utilisation de consommables qui ne respectent pas les spécifications d'origine, remplacement du matériau, usure normale, corrosion filiforme, traitement défectueux ou négligé, consommables inappropriés, travaux de gros œuvre défectueux, terrain inapproprié, influences chimiques, électrochimiques ou électriques qui ne nous sont pas imputables, travaux de remise en état ou de modification non conformes réalisés par le Client ou un tiers sans autorisation préalable de l'utilisateur.

11. Prescription

Le délai de prescription pour les droits résultant d'un vice est de 24 mois à compter de la date du transfert des risques. Pour le reste, la garantie se base sur les dispositions légales avec les exceptions suivantes : le Client ne peut faire valoir ses droits aux dommages et intérêts découlant du présent contrat que dans un délai exclusif d'un an à partir de la date légale à laquelle le délai de prescription commence à courir. Ceci ne s'applique pas en cas de faute intentionnelle ou de négligence grave qui nous serait imputable, en cas de droits fondés sur l'atteinte à l'intégrité physique, à la vie ou à la santé, ainsi que dans le cas d'une réclamation qui repose

sur un acte délictueux, une garantie prise en charge expressément ou la prise en charge d'un risque d'approvisionnement en vertu de l'art. 276 du BGB (Code civil allemand) ou dans le cas où un délai de prescription plus long est prévu par la loi.

12. Brevets

Si un tiers ou le Client lui-même fait valoir la violation des droits de propriété industrielle sur les produits livrés, le Client est tenu de nous en informer immédiatement au moins sous forme de texte. Nous sommes habilités à mener à nos propres frais toutes les négociations relatives au règlement judiciaire ou extrajudiciaire d'un litige, voire à un procès en rapport avec la violation du droit de propriété industrielle sur les produits livrés. Nous ne sommes cependant pas tenus de le faire. Le Client a l'obligation de nous assister et de nous transférer les pleins pouvoirs correspondants. Nous déclinons toute responsabilité en cas de dommages résultant de violations de brevets.

13. Illustrations, photos, films, dessins

- 13.1. Dans le cas où nous remettons à notre Client des illustrations, photos, films, dessins ou autres représentations, notamment sous la forme de données numériques au format électronique, que celui-ci utilise par exemple sur Internet, les réseaux sociaux, YouTube ou dans des dépliants ou brochures, sur des enseignes extérieures, véhicules ou autres supports publicitaires similaires, le Client est tenu d'indiquer l'origine/la paternité de ces illustrations, photos, films ou dessins et autres représentations, par exemple au moyen du filigrane weinor, d'une annotation « copyright de weinor » placée sous ou sur l'illustration ou de l'abréviation correspondante © associée à la société weinor. Si nous indiquons une année, l'annotation de copyright doit être suivie de la mention de cette année. Le filigrane (weinor) doit apparaître intégralement et être ni recouvert ni rendu illisible de quelque manière que ce soit. Si nous cédon de tels images, photos, films, dessins ou autres représentations, pour lesquels weinor ne possède pas les droits d'auteur mais uniquement les droits de jouissance, nous l'indiquerons au Client. L'utilisation s'effectue aux risques et périls de notre Client.
- 13.2. Les images, photos, films, dessins ou autres représentations dont nous détenons les droits d'auteur restent notre propriété. Ils sont mis à la disposition du Client exclusivement sous forme de prêt et toute copie, reproduction, diffusion, enregistrement ou transmission du matériel à des tiers sont exclusivement autorisés à des fins de collaboration avec weinor et de publicité pour nos produits. Ils ne doivent plus être utilisés et doivent nous être retournés sans que nous ayons à l'exiger quand la coopération prend fin. Tout traitement ou autre modification des illustrations et de leur contenu, que ce soit par l'association de plusieurs motifs, photo-montage, moyens électroniques ou toute autre manière, est interdit sans notre accord au moins sous forme de texte. Cette clause s'applique notamment aux illustrations numériques. Les illustrations ne doivent pas non plus être reproduites ni réajustées / rephotographiées sans notre accord sous forme de texte. Les mêmes exigences ainsi que l'obligation d'obtenir notre accord s'appliquent aux illustrations, photos, films, dessins ou autres représentations, pour lesquels seul le droit de jouissance revient à weinor.
- 13.3. Si le Client met à notre disposition des illustrations, photos, films, dessins ou autres représentations, il se porte garant du fait que ces illustrations, photos, films, dessins ou autres représentations ne sont soumis à aucun droit d'auteur ni de jouissance revenant à des tiers. Le Client nous dispense de tous frais et droits à dommages et intérêts qui pourraient nous être demandés au titre de la violation des droits d'auteur et/ou de jouissance en

relation avec des illustrations, photos, films, dessins ou autres représentations mis à notre disposition par le Client.

- 13.4. Les dispositions visées aux alinéas 13.1. et 13.2. s'appliquent également lorsque des illustrations, photos, films, dessins ou autres représentations sont utilisés par l'agence de notre Client.
14. **Protection des données**
Le stockage et le traitement des données à caractère personnel ont lieu à des fins déterminées, dans le cadre de l'exécution de nos contrats et du traitement des commandes, dans le respect des dispositions en vigueur relatives à la protection des données, ainsi que des autres dispositions légales pertinentes. Les données de nos Clients ne sont pas transmises à des tiers sans leur consentement ou obligation légale ou découlant de l'exécution du contrat et du traitement de la commande. Nous sommes responsables du traitement des données au sens du Règlement général sur la protection des données. De plus amples informations sont disponibles dans notre Déclaration de protection des données sur notre site <https://www.weinor.fr/protection-des-donnees>. Sur demande, nous pouvons également les transmettre à nos Clients au format papier.

15. Lieu d'exécution / tribunal compétent / droit applicable

- 15.1. Pour autant que le contrat ne stipule pas d'autres conditions, le lieu d'exécution et de paiement est notre siège social basé à Cologne.
- 15.2. Dans la mesure où le Client est un commerçant, la juridiction compétente sera Cologne où se situe notre siège social.
- 15.3. Seule la législation de la République fédérale d'Allemagne est applicable ; le droit des achats de l'Union Européenne ne s'applique en aucun cas.

16. Dispositions finales

- 16.1. Toute modification ou tout avenant apportés aux présentes Conditions et au contrat conclu entre les parties doivent être soumis par écrit pour être valables. Les Conditions de livraison et de paiement en vigueur jusqu'à présent perdent leur validité dès la publication des présentes Conditions, version 01/2025.
- 16.2. En cas de différences entre les versions allemande et française des conditions générales de fourniture, de livraison et de paiement, c'est la version allemande qui fait foi.